

# Avenant 2 à la convention d'objectifs 2014-2016

## **Entre les soussignés :**

**La Ville de ROUEN**, représentée par Caroline DUTARTE, Adjointe au Maire chargée des solidarités et de la politique de la ville, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014, et en vertu de l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 13 mai 2014,

Ci-après dénommée par les termes « la Ville »,

**D'une part,**

**Et**

**L'Association Banque Alimentaire de Rouen et de sa région**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège est situé 165 rue du Général de Gaulle - 76770 LE HOULME, représentée par son Président Monsieur Yves LIGOT, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration,

**D'autre part,**

## Article 1-

Cet avenant porte sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1770 € correspondant à une participation de la Ville aux frais de déplacement des bénéficiaires rouennais de la Banque alimentaire à la journée solidaire du 20 mai 2017, qui a nécessité la mobilisation de moyens de transports spécifiques.

Ce financement exceptionnel s'inscrit donc en supplément de la subvention annuelle de fonctionnement 2017 qui a été accordée lors d'un précédent conseil municipal.

## Article 2-

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Rouen, le  
En deux exemplaires

Pour le Maire de ROUEN  
Par délégation,

Pour l'Association,

Caroline DUTARTE  
Adjointe au Maire chargée des Solidarités  
et de la politique de la ville

Yves LIGOT  
Président